

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement  
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

**Rapport n° CP/2011/733**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aide à la personne

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 8 septembre 2011. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 229 841.50 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	473 000,00 €	229 841,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 229 841.50 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé,*
- autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer l'avenant qui intervient à cet effet entre le département et les associations "EVE, ADEMAS, ADECA" à STRASBOURG, bénéficiaires de l'une de ces subventions.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL